

## Séance publique du 2 mai 2007

### Délibération n° 2007-4100

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2008, et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'un appel d'offres ouvert - Autorisation de signer vingt marchés pour ces prestations**

service : Direction générale - Direction de la voirie

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine.

L'opération est décomposée en vingt lots géographiques :

- lot n° 1 : communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Sathonay Village, Rillieux la Pape, comporterait un engagement de commande de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et de 2 600 000 € HT minimum et de 10 400 000 € HT pour 4 ans,

- lot n° 2 : communes de Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Caluire et Cuire, comporterait un engagement de commande de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et de 2 600 000 € HT minimum et de 10 400 000 € HT pour 4 ans,

- lot n° 3 : communes de Saint Germain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, comporterait un engagement de commande de 625 000 € HT minimum et de 2 500 000 € HT maximum pour un an et de 2 500 000 € HT minimum et de 10 000 000 € HT pour 4 ans,

- lot n° 4 : commune de Villeurbanne, comporterait un engagement de commande de 625 000 € HT minimum et de 2 500 000 € HT maximum pour un an et de 2 500 000 € HT minimum et de 10 000 000 € HT pour 4 ans,

- lot n° 5 : commune de Lyon 3°, comporterait un engagement de commande de 500 000 € HT minimum et de 2 000 000 € HT maximum pour un an et de 2 000 000 € HT minimum et de 8 000 000 € HT pour 4 ans,

- lot n° 6 : communes de Vaulx en Velin et Bron, comporterait un engagement de commande de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et de 2 600 000 € HT minimum et de 10 400 000 € HT pour 4 ans,

- lot n° 7 : communes de Saint Priest et Chassieu, comporterait un engagement de commande de 600 000 € HT minimum et de 2 400 000 € HT maximum pour un an et de 2 400 000 € HT minimum et de 9 600 000 € HT pour 4 ans,

- lot n° 8 : communes de Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, comporterait un engagement de commande de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et de 2 600 000 € HT minimum et de 10 400 000 € HT pour 4 ans,

- lot n° 9 : commune de Lyon 2°, comporterait un engagement de commande de 250 000 € HT minimum et de 1 000 000 € HT maximum pour un an et de 1 000 000 € HT minimum et de 4 000 000 € HT pour 4 ans,

- lot n° 10 : commune de Lyon 7°, comporterait un engagement de commande de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour un an et de 1 600 000 € HT minimum et de 6 400 000 € HT pour 4 ans,
- lot n° 11 : commune de Lyon 8°, comporterait un engagement de commande de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour un an et de 1 600 000 € HT minimum et de 6 400 000 € HT pour 4 ans,
- lot n° 12 : communes d'Irigny, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Oullins, La Mulatière, Sainte Foy lès Lyon, comporterait un engagement de commande de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et de 2 600 000 € HT minimum et de 10 400 000 € HT pour 4 ans,
- lot n° 13 : communes de Francheville, Tassin la Demi Lune, Craponne, Saint Genis les Ollières, Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, comporterait un engagement de commande de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et de 2 600 000 € HT minimum et de 10 400 000 € HT pour 4 ans,
- lot n° 14 : communes de La Tour de Salvagny, Dardilly, Ecully, Limonest, Champagne au Mont d'Or, comporterait un engagement de commande de 600 000 € HT minimum et de 2 400 000 € HT maximum pour un an et de 2 400 000 € HT minimum et de 9 600 000 € HT pour 4 ans,
- lot n° 15 : communes de Lyon 5° et 9°, comporterait un engagement de commande de 500 000 € HT minimum et de 2 000 000 € HT maximum pour un an et de 2 000 000 € HT minimum et de 8 000 000 € HT pour 4 ans,
- lot n° 16 : communes de Lyon 1er et 4°, comporterait un engagement de commande de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour un an et de 1 600 000 € HT minimum et de 6 400 000 € HT pour 4 ans,
- lot n° 17 : commune de Lyon 6°, comporterait un engagement de commande de 200 000 € HT minimum et de 800 000 € HT maximum pour un an et de 800 000 € HT minimum et de 3 200 000 € HT pour 4 ans,
- lot n° 18 : communes de Solaize, Feyzin, Corbas, Mions, comporterait un engagement de commande de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et de 2 600 000 € HT minimum et de 10 400 000 € HT pour 4 ans,
- lot n° 19 : communes de Vénissieux et Saint Fons, comporterait un engagement de commande de 600 000 € HT minimum et de 2 400 000 € HT maximum pour un an et de 2 400 000 € HT minimum et de 9 600 000 € HT pour 4 ans,
- lot n° 20 : communes de Charly, Vernaison, Grigny, Givors, comporterait un engagement de commande de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et de 2 600 000 € HT minimum et de 10 400 000 € HT pour 4 ans.

L'engagement de commande des vingt lots serait de 10 900 000 € HT minimum et de 43 600 000 € HT maximum pour un an et de 43 600 000 € HT minimum et 174 400 000 € HT maximum pour quatre ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an en 2008 reconductible de façon expresse trois fois en 2009, 2010 et 2011.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

**2° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer les vingt marchés à bons de commande concernant les travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission d'appel d'offres :

- lot n° 1 : pour un montant de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 2 pour un montant de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 3 pour un montant de 625 000 € HT minimum et de 2 500 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 4 pour un montant de 625 000 € HT minimum et de 2 500 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 5 pour un montant de 500 000 € HT minimum et de 2 000 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 6 pour un montant de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 7 pour un montant de 600 000 € HT minimum et de 2 400 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 8 pour un montant de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 9 pour un montant de 250 000 € HT minimum et de 1 000 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 10 pour un montant de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 11 pour un montant de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 12 pour un montant de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 13 pour un montant de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 14 pour un montant de 600 000 € HT minimum et de 2 400 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 15 pour un montant de 500 000 € HT minimum et de 2 000 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 16 pour un montant de 400 000 € HT minimum et de 1 600 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 17 pour un montant de 200 000 € HT minimum et de 800 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 18 pour un montant de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 19 pour un montant de 600 000 € HT minimum et de 2 400 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse,

- lot n° 20 pour un montant de 650 000 € HT minimum et de 2 600 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse.

**4° - Les dépenses** au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2008 et éventuellement 2009, 2010 et 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,